

# ULTIME CHALLENGE

du 9 au 17 octobre 2021, dans 8 villes de France et où vous le souhaitez...

## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### ARTICLE 1 : Épreuve

« L'Ultime Challenge » est une course connectée organisée par La Fondation du Souffle. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action participative et caritative pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible sur un parcours tracé à utiliser pour la recherche contre le COVID-19.

### ARTICLE 2 : Date et distance

Où se déroule cette course ? Dans 8 villes de France et où vous le souhaitez, Il s'agit d'une course connectée, du 9 octobre au 17 octobre 2021. Distance : 4 km

Parcours : Imposé dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée, application mobile téléchargeable sur Zsports.fr).

### ARTICLE 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous nés en 2007 et avant, [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr). Le tarif de l'engagement est de 5 € (frais de transaction inclus).

Lors de son inscription, le participant reçoit : - Par mail un lien permettant d'enregistrer son temps réalisé via l'importation d'un fichier GPX de sa course depuis un objet connecté (montre, application mobile téléchargeable sur [sport-up.fr](http://sport-up.fr)).

### ARTICLE 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit de « L'Ultime Challenge » le dossard que vous aurez reçu devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre course.

### ARTICLE 5 : Temps de course

Les participants dispose de la période du samedi 9 octobre 9h00, au dimanche 17 octobre 2021 20h00, pour effectuer la distance de 4 km et enregistrer leur performance sur le tracé imposé ou de leur choix et téléchargeable sur votre smartphone ou objet connecté.

### ARTICLE 6 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la Fondation du Souffle (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

### ARTICLE 7 : Assurance

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance

individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez La Fondation du Souffle, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

**ARTICLE 8 : Acceptation du règlement**

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

**ARTICLE 9 : Classement - Récompenses**

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes, pour chacune de 8 villes, plus le parcours libre 4 km. Chaque participant pourra à partir de 10h00 le lundi 18 octobre 2021 consulter les résultats définitifs, et télécharger sa médaille de finisher.